



ORDRE DU JOUR

SÉANCE ORDINAIRE DU 3 AVRIL 2018

Ouverture de la séance et adoption de l'ordre du jour

Première période de questions

Adoption du procès-verbal des 6 et 13 mars 2018

1. Commission des finances et vérification financière – Normand Déragon

- 1.1 Rapport du président
- 1.2 Dépôt des états financiers 2017 de la Ville de Bedford
- 1.3 Désaffectation d'une partie du surplus affecté
- 1.4 Adoption du projet de règlement 517-18 – Tarification des services rendus
- 1.5 Adoption du projet de Règlement 726-18 relatif à la Gestion contractuelle
- 1.6 Autorisation de paiement - ACCÉO – Renouvellement de contrat de support
- 1.7 Mandat de production – AMBIDEX –Panneaux de réflexion de Bedford
- 1.8 Autorisation de paiement – St-Georges Structures et civil – Agrandissement de la caserne
- 1.9 Demande de soutien financier – Maison de la Famille des Frontières
- 1.10 Mandat au Ministre des Finances - Article 554 de la Loi sur les cités et villes
- 1.11 Autorisation d'achat d'une camionnette compacte – Travaux Publics et Service des Loisirs de Bedford
- 1.12 Correspondance
 - a) Rapport d'activité CLD Brome-Missisquoi Février 2018

2. Commission de la sécurité publique et civile – Marie-Eve Brin

- 2.1 Rapport du président
- 2.2 Prolongement du bail de la caserne du Canton de Bedford
- 2.3 Correspondance
 - a)

3. Commission de l'usine de filtration – Marie-Ève Brin

- 3.1 Rapport du président
- 3.2 Correspondance
 - a)

4. Commission des Loisirs, Culture et Vie Communautaire – Mona Beaulac

- 4.1 Rapport du président
- 4.2 Demande de droit de passage – Parade de la Société d'Agriculture de Missisquoi
- 4.3 Autorisation de ventes de boissons alcoolisées – Société d'Agriculture de Missisquoi
- 4.4 Demande de support du Service de Sécurité Incendie – Société d'Agriculture de Missisquoi
- 4.5 Demande de droit de passage – Défi des Cantons 2018
- 4.6 Nomination Sophie Anne Lévesque – Entente SQ Personnes vulnérables
- 4.7 Demande d'accès Presqu'île Jean-Dunnigan – Loisirs de Bedford
- 4.8 Demande d'utilisation Parc Adrien-Tougas – Loisirs de Bedford
- 4.9 Correspondance
 - a) Pacte Brome-Missisquoi 2018- projets acceptés
 - b) MRC_BromeMissisquoi_aout_septembre_2017
 - c) MRC_BromeMissisquoi_octobre_novembre_2017
 - d) Curling pour les enfants

- 4.9 Correspondance (suite)
 - e) Invitation 30^e Brunch BMP
 - f) Infolettre TRCAM 6 mars 2018
 - g) PV ass reg MRC 2018 03 20
 - h) Invitation Repas-Spectacle Maison des Jeunes Le Boum

5. Commission de l'Office Municipal d'Habitation – Chantal Fontaine

- 5.1 Rapport de la présidente
- 5.2 Approbation du budget OMH de Bedford
- 5.3 Correspondance
 - a)

6. Commission de l'enfouissement sanitaire – Mona Beaulac

- 6.1 Rapport de la présidente
- 6.2 Correspondance
 - a)

7. Commission de l'urbanisme – Chantal Fontaine

- 7.1 Rapport de la présidente;
- 7.2 P.I.I.A.
- 7.3 Octroi d'une subvention d'enseigne – 66 rue Principale
- 7.4 Demande de subventions de façades au 58 rue Principale
- 7.5 Mandat à RAPPEL Experts-conseil en environnement – Stabilisation des berges pour le 75, de l'Église
- 7.6 Correspondance
 - a) Résumé des permis émis – Mars 2018

8. Commission des travaux publics – Daniel Audette

- 8.1 Rapport du président
- 8.2 Mandat des travaux de nettoyage et d'inspection de conduites sanitaires et unitaires
- 8.3 Autorisation d'achat – Programme Nouveaux Horizons pour les Aînés
- 8.4 Octroi du contrat d'entretien des espaces verts pour 2018
- 8.5 Correspondance
 - a)

Autorisation de paiement des comptes mensuels réguliers et réglementaires

- Varia
 - a. Demande de gratuité – Cyclo-Défi Enbridge Contre le Cancer
 - b. Invitation Pasta Palooza pour l'École Butler
 - c. Inscription aux Tournois de golf 2018
 - d. Appui aux démarches concernant le Règlement RPEP
 - e. Mandat d'arpentage – Centre de formation des pompiers

Deuxième période de questions

Clôture de la séance régulière



PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Bedford, tenue au Centre communautaire Georges-Perron, local de la FADOQ, le mardi le 3 avril 2018, à 19h00.

Sont présents :

Mme et MM. les conseillers/conseillères :

Daniel Audette	Chantal Fontaine
Normand Déragon	Mona Beaulac

Sont absentes les conseillères Marie-Pier Tougas et Marie-Eve Brin

Tous membres dudit conseil et formant quorum sous la présidence du maire, Monsieur Yves Lévesque.

Sont également présents : Guy Coulombe, directeur général, et
Gisèle Messier, adjointe administrative

18-04-152

Ouverture de la séance et adoption de l'ordre du jour

Proposé par la conseillère Mona Beaulac
Appuyé par le conseiller Normand Déragon

Que ce conseil ouvre la séance et adopte l'ordre du jour avec les modifications suivantes :

Rétraction de point :

Le point 1.2 - Dépôt des états financiers 2017 de la ville de Bedford est retiré de l'ordre du jour.

ADOPTÉE

18-04-153

Une première période de question a été tenue tel que requis par la loi.

M. Jacky Delsear et Mme Lise Larivière étaient présents à la séance afin d'avoir un suivi sur le développement des démarches concernant l'immeuble sis au 6-14 rue Massicotte.

Ceux-ci ont mentionné qu'il y a une nuisance continue dûe au bruit provenant de l'immeuble et que durant la dernière fin de semaine le bruit s'est même accentué.

Monsieur Lévesque a réitéré que le bien-être des citoyens est primordial pour la ville de Bedford et que le dossier est suivi de très près afin d'en arriver à point qui sera acceptable tant pour les citoyens que pour les propriétaires.

18-04-154

Adoption des procès-verbaux du 6 mars et du 12 mars 2018

Proposé par le conseiller Daniel Audette
Appuyé par le conseiller Normand Déragon

Que ce conseil adopte les procès-verbaux de la séance ordinaire du 6 mars et de la séance ajournée du 12 mars 2018.

ADOPTÉE

18-04-155

Désaffectation d'une partie du surplus affecté

Considérant que la Ville a mis en place une réserve financière pour le financement d'activités de fonctionnement en 2009;

- 18-04-155 (suite) Considérant que le solde de cette réserve s'élève à 17 872\$ et ce, depuis quelques années déjà;
- Considérant que cette réserve à pour effet d'affecter une partie du surplus accumulé de la Ville et ce, sans raison;
- Proposé par le conseiller Normand Déragon
Appuyé par la conseillère Chantal Fontaine
- Que le conseil désaffecte le montant de 17 872\$ de ses surplus affectés.
- ADOPTÉE
- 18-04-156 **Adoption du projet de règlement 517-18 – Tarification des services rendus**
- Considérant que l'avis de motion du règlement 517-18 concernant la Tarification des services rendus par la Ville a été déposé en date du 6 mars 2018 (résolution 18-03-104) ;
- Considérant que le projet dudit règlement 517-18 a été déposé lors d'une séance ordinaire en date du 6 mars 2018 ;
- Considérant qu'il n'y a pas eu de modification apportée audit projet de règlement.
- Proposé par la conseillère Mona Beaulac
Appuyé par le conseiller Daniel Audette
- Que ce conseil adopte le règlement 517-18 concernant la Tarification des services rendus par la Ville de Bedford.
- ADOPTÉE
- 18-04-157 **Adoption du projet de Règlement 726-18 relatif à la Gestion contractuelle**
- Considérant que l'avis de motion du règlement 726-18 relatif à la Gestion contractuelle a été déposé en date du 6 mars 2018 (résolution 18-03-105) ;
- Considérant que le projet dudit règlement 726-18 a été déposé lors d'une séance ordinaire en date du 6 mars 2018 ;
- Considérant que quelques modifications mineures ont été apportées audit projet de règlement et présentées aux membres du conseil.
- Proposé par le conseiller Normand Déragon
Appuyé par le conseiller Daniel Audette
- Que ce conseil adopte le règlement 726-18 relatif à la Gestion contractuelle.
- ADOPTÉE
- 18-04-158 **Autorisation de paiement – Contrat de support - ACCÉO Solution Inc.**
- Considérant que la ville de Bedford fait affaire avec ACCÉO pour son système de comptabilité et de taxation;
- Proposé par la conseillère Mona Beaulac
Appuyé par la conseillère Chantal Fontaine
- Que ce conseil autorise le renouvellement des contrats de support GRF, GRT et Progiciels d'ACCÉO, pour la période du 01 janvier au 31 décembre 2018, et ce pour un montant de 12 110,34\$, avant taxes.

18-04-158 (suite) « Je, directeur général de la ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense ».

ADOPTÉE

18-04-159 **Mandat de production – AMBIDEX – Panneaux historiques de Bedford**

Proposé par le conseiller Normand Déragon
Appuyé par la conseillère Chantal Fontaine

Que ce conseil accepte la soumission de AMBIDEX pour la révision linguistique, le design et la production des panneaux historiques et de leurs supports, et ce, pour un montant de 7 229\$, avant taxes.

« Je, directeur général de la ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense ».

ADOPTÉE

18-04-160 **Autorisation de paiement – St-Georges Structures et civil – Agrandissement de Caserne**

Considérant que la résolution 17-08-237 acceptait l'offre de service de St-Georges Structures et civil pour l'étude préliminaire du projet d'agrandissement de la caserne des pompiers de Bedford.

Proposé par la conseillère Mona Beaulac
Appuyé par le conseiller Daniel Audette

Que ce conseil autorise un paiement à St-Georges Structures et civil, au montant de 5 900\$, avant taxes.

« Je, directeur général de la ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense ».

ADOPTÉE

18-04-161 **Demande de soutien financier – Maison de la Famille des Frontières**

Considérant que la Maison de la Famille est présente dans la région de Bedford depuis déjà 27 ans et qu'afin de maintenir le développement de leur mission et d'assurer des services de qualités à la communauté de Bedford et région nous ont sollicité pour une aide financière.

Proposé par la conseillère Mona Beaulac
Appuyé par le conseiller Normand Déragon

Que ce conseil accorde un soutien financier à la Maison de la Famille des Frontières et ce, pour un montant de 500\$.

« Je, directeur général de la ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense ».

ADOPTÉE

18-04-162

Mandat au Ministre des Finances pour recevoir et ouvrir les soumissions prévues à l'article 554 de la Loi sur les cités et villes (chapitre C-19)

Considérant que conformément à l'article 554 de la Loi sur les cités et villes, toute municipalité doit vendre par voie d'adjudication les obligations qu'elle est autorisée à émettre, sur soumissions écrites ;

Considérant que les soumissions sont déposées via le Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal du ministère des Finances ;

Considérant que l'article 555 de la Loi sur les cités et villes prévoit que le conseil d'une municipalité peut, par résolution, mandater le ministre des Finances pour recevoir et ouvrir les soumissions prévues à l'article 554 précité, pour cette ville et au nom de celle-ci ;

Proposé par le conseiller Normand Déragon
Appuyé par la conseillère Chantal Fontaine

Que, conformément à l'article 555 de la Loi sur les cités et villes, ce conseil mandate le Ministre des Finances pour recevoir et ouvrir les soumissions prévues à l'article 554 de cette loi, pour et au nom de la ville de Bedford.

ADOPTÉE

18-04-163

Autorisation d'achat d'une camionnette compacte – Travaux Publics et Service des Loisirs de Bedford

Considérant que la Ville de Bedford doit faire l'achat d'un véhicule additionnel pour l'utilisation par les employés des travaux publics et du Service des Loisirs de Bedford.

Considérant que cette dépense était prévue au PTI.

Considérant que la Ville de Bedford a fait des recherches sur différents site de vente de véhicules d'occasion ;

Proposé par le conseiller Daniel Audette
Appuyé par la conseillère Mona Beaulac

Que ce conseil autorise l'achat d'une camionnette compacte Nissan Frontier 2017, S 4x2, King Cab, auprès de Cowansville Nissan, et ce, pour un montant de 17 888\$ plus frais et taxes.

Que ce conseil autorise le directeur général ou le directeur des travaux publics (M. Paul Boulay) à signer les documents en lien avec l'achat du véhicule et son immatriculation.

« Je, directeur général de la ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense ».

ADOPTÉE

18-04-164

Prolongation du bail de la caserne du Canton de Bedford

Considérant la résolution 201801-15 de la municipalité du canton de Bedford relative à la prolongation du bail de location de l'espace pour la caserne ;

Considérant que malgré le fait que la Ville de Bedford ne soit pas en accord avec l'ensemble des éléments décrit dans ladite résolution ;

- 18-04-164 (suite) Considérant que malgré cela la Ville de Bedford n'a pas le choix d'accepter la proposition de prolongement proposé par la municipalité du Canton de Bedford.
- Proposé par le conseiller Daniel Audette
Appuyé par le conseiller Normand Déragon
- Que ce conseil accepte le renouvellement de la location de l'espace affecté à la caserne selon les termes de l'entente en cours, mais de façon mensuelle à compter du 1^{er} juin 2018, et ce sans qu'il n'y ait de délai pour mettre fin à l'entente de location. La fin de ladite entente devenant effective 60 jours après la réception d'un avis écrit de la municipalité du canton de Bedford.
- ADOPTÉE
- 18-04-165 **Demande de droit de passage – Parade la Société d'Agriculture de Missisquoi**
- Considérant que la Société d'Agriculture de Missisquoi (SAM) tiendra l'Exposition agricole de Bedford du 9 au 12 août 2018 et tiendra sa parade dans les rues mercredi le 8 août 2018;
- Proposé par le conseiller Normand Déragon
Appuyé par la conseillère Chantal Fontaine
- Que ce conseil autorise à la Société d'Agriculture de Missisquoi le droit de passage dans les rues de la ville de Bedford pour la parade annuelle de la foire agricole devant avoir lieu mercredi le 8 août 2018 dès 18h30.
- Que ce conseil autorise également la fermeture de certaines rues et de soutenir l'interdiction de stationner sur la rue Principale pour la durée de ladite parade.
- ADOPTÉE
- 18-04-166 **Autorisation de vente de boissons alcoolisées – Société d'Agriculture de Missisquoi**
- Proposé par la conseillère Chantal Fontaine
Appuyé par le conseiller Daniel Audette
- Que ce conseil autorise la Société d'Agriculture de Missisquoi (SAM) de vendre des boissons alcoolisées lors des événements suivants :
- Spectacle Équestre – samedi le 7 et dimanche le 8 juillet 2018
 - Courses de chevaux sous harnais – dimanche le 5 août 2018 et le samedi 8 septembre 2018
 - Exposition agricole de Bedford –mercredi le 8 au dimanche le 12 août 2018
- ADOPTÉE
- 18-04-167 **Demande de support du Service de Sécurité Incendie – Société d'Agriculture de Missisquoi**
- Proposé par le conseiller Normand Déragon
Appuyé par le conseiller Daniel Audette
- Que ce conseil accorde à la Société d'Agriculture de Missisquoi (SAM) le support du Service de Sécurité Incendie pour les événements suivants :
- Courses de chevaux sous harnais – dimanche le 5 août 2018 et samedi le 8 septembre 2018
 - Exposition agricole de Bedford – Parade du mercredi le 8 août 2018

18-04-167 (suite)

- Courses de tracteurs à gazon et VTT – jeudi le 9 août 2018
- Derby de démolition – vendredi le 10 août 2018
- Tirs de tracteur de ferme – samedi le 11 août 2018

ADOPTÉE

18-04-168

Demande de droit de passage – Défi des Cantons 2018 – Vélo Québec

Considérant la demande d'appui du Défi des Canton 2018 et Vélo Québec.

Proposé par la conseillère Chantal Fontaine

Appuyé par la conseillère Mona Beaulac

Que ce conseil autorise l'utilisation du réseau routier du territoire de la Ville de Bedford selon le tracé déposé, lors du Défi des Canton 2018 qui se tiendra le samedi 8 septembre prochain.

Que ce conseil désigne monsieur Paul Boulay, directeur des travaux publics, comme personne-ressource concernant l'Annuaire d'urgence concernant l'événement.

ADOPTÉE

18-04-169

Nomination Sophie Anne Lévesque – Responsable - Entente SQ Personnes vulnérables

Considérant que plusieurs changements ont été fait au niveau de la Sureté du Québec et que l'entente doit être reconduite.

Considérant que les changements affectent majoritairement les employés du camp de jour, soit ceux qui sont probables d'être en situation de vulnérabilité avec les enfants.

Proposé par la conseillère Mona Beaulac

Appuyé par le conseiller Daniel Audette

Que ce conseil nomme Sophie Anne Lévesque comme responsable auprès de la Sureté du Québec pour le protocole d'entente concernant les personnes vulnérables.

ADOPTÉE

18-04-170

Demande d'accès à la presqu'île Jean-Dunnigan – Loisirs de Bedford

Proposé par le conseiller Normand Déragon

Appuyé par la conseillère Chantal Fontaine

Que ce conseil accorde au service des Loisirs de Bedford l'accès gratuite de la presqu'île Jean-Dunnigan pour la fête des Voisins et la fête de la pêche qui se tiendra le 2 juin 2018.

ADOPTÉE

18-04-171

Demande d'utilisation du Parc Adrien-Tougas – Loisirs de Bedford

Proposé par la conseillère Mona Beaulac

Appuyé par le conseiller Normand Déragon

18-04-171 (suite)

Que ce conseil accorde au service des Loisirs de Bedford l'utilisation gratuite du Parc Adrien-Tougas, et ce, pour la grande journée des petits entrepreneurs qui se tiendra le 16 juin 2018.

ADOPTÉE

18-04-172

Campagne de financement – Repas-spectacle – La maison des jeunes Le Boum

Proposé par la conseiller Normand Déragon
Appuyé par le conseiller Daniel Audette

Que ce conseil autorise l'achat de 4 billets pour le Repas-spectacle de La Maison des jeunes Le Boum, qui se tiendra le samedi 14 avril prochain au Centre Communautaire Georges-Perron.

« Je, directeur général de la ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense ».

ADOPTÉE

18-04-173

Approbation Budget Office Municipal d'Habitation Bedford

Proposé par la conseillère Mona Beaulac
Appuyé par le conseiller Normand Déragon

Que ce conseil approuve le budget 2018 de l'Office Municipal d'Habitation de Bedford, daté du 16 mars 2018, faisant état d'une contribution de la Ville de Bedford d'un montant de 29 582\$.

« Je, directeur général de la ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense ».

ADOPTÉE

18-04-174

P.I.I.A. - 20 à 38 rue Principale – Café Rouge - Modification à la terrasse

Considérant les informations et les photographies déposées pour agrandir la terrasse extérieure et modifier la clôture qui la ceinture ;

Proposé par la conseillère Chantal Fontaine
Appuyé par le conseiller Daniel Audette

Que ce conseil accorde la demande de PIIA au 20 à 38 rue Principale pour agrandir la terrasse et modifier la clôture conformément aux informations déposées à la condition d'avoir une hauteur de clôture uniforme partout.

ADOPTÉE

18-04-175

Octroi d'une subvention d'enseigne – 66 rue Principale - Coiff & Nous

Considérant la demande de subvention pour l'installation d'une enseigne au 66 rue Principale ;

Considérant le rapport de l'inspecteur certifiant que l'enseigne est conforme à la demande de certificat d'autorisation ainsi qu'à la réglementation municipale ;

Considérant le montant maximal de subvention accordé par le règlement 707-12 pour l'installation d'une enseigne ;

18-04-175 (suite)

Proposé par le conseiller Daniel Audette
Appuyé par la conseillère Mona Beaulac

Que ce conseil octroie une subvention au montant de 500\$ à Madame Christine Bergeron pour sa nouvelle enseigne Coiff & Nous.

« Je, directeur général de la ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense ».

ADOPTÉE

18-04-176

Demande de subventions de façades - 58 rue Principale - Resto/Pub l'Interlude

Considérant la demande de subvention pour la rénovation des façades avant et latérale de l'immeuble situé au 58 rue Principale ;

Considérant le rapport de l'inspecteur certifiant que les rénovations sont conformes à la demande de permis ainsi qu'à la réglementation municipale ;

Considérant que deux des façades sont admissibles au programme de subvention accordé par le règlement 707-12 au montant de 8 000\$ par façade ;

Proposé par le conseiller Normand Déragon
Appuyé par le conseiller Daniel Audette

Que ce conseil octroie une subvention au montant de 16 000\$, à Les Gestions D.G. Monette Inc. pour la rénovation des façades avant et latérale.

« Je, directeur général de la ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense ».

ADOPTÉE

18-04-177

Mandat à RAPPEL Experts-conseil en environnement – Stabilisation des berges pour le 75 rue de l'Église

Considérant que le bâtiment sis au 75, rue de l'Église, s'est effondré dans la nuit du 10 janvier 2018 et que depuis l'emplacement a été nettoyé et que les débris ont été ramassés ;

Proposé par le conseiller Normand Déragon
Appuyé par la conseillère Mona Beaulac

Que ce conseil accorde le mandat à RAPPEL, expert-conseils en environnement et en gestion de l'eau, pour la conception d'un plan et devis pour la stabilisation de la berge, et ce, au montant de 3 850\$ plus taxes.

Que les coûts pour cette option inclus les frais pour la conception du plan de plantation ainsi que la description des mesures pour le contrôle de l'érosion.

« Je, directeur général de la ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense ».

ADOPTÉE

18-04-178

Mandat des travaux de nettoyage et inspection télédiffusée des conduites sanitaires et unitaires – Rues Philippe-Côté, des Pins, Philipsburg et Plaisance

Considérant que dans le cadre du Plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable, d'égouts et des chaussées, la Ville de Bedford désire faire le nettoyage et l'inspection télévisée de son réseau de conduites d'égout sanitaire

18-04-178 (suite)

et unitaire;

Considérant que la Ville de Bedford a procédé à un appel d'offres conformément aux dispositions de la Loi et que deux (2) offres de services conformes ont été reçues;

Appel d'offres de services I03-2018-01				
Soumissionnaires	Nettoyage des conduites (\$/mètre linéaire)	Inspection des conduites (\$/mètre linéaire)	Longueur totale estimée Des conduites (en mètres)	Coût estimé total (taxes en sus)
ENVIRO5	3,00\$	3,40\$	1305	8 352,00\$
Groupe ADE	3,295\$	2,912\$	1305	8 100,00\$

Considérant que ces travaux se feront en régie intéressée;

Considérant que le Groupe ADE a mentionné plusieurs conditions commerciales dans son offre de services pouvant affecter substantiellement le coût réel des travaux;

Proposé par le conseiller Daniel Audette
Appuyé par la conseillère Chantal Fontaine

Que ce conseil octroi à ENVIRO5, le mandat pour ces travaux de nettoyage et d'inspection des conduites sanitaires et unitaires pour un montant budgétaire estimé à 8 352,00\$ plus taxes.

« Je, directeur général de la ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense ».

ADOPTÉE

18-04-179

Autorisation d'achat – Programme Nouveaux Horizons pour les Aînés

Considérant que la Ville a obtenu une aide financière dans le cadre du Programme Nouveau Horizons pour les Aînés (PNHA);

Considérant que les travaux à réaliser dans le cadre de ce programme sont de :

- | | |
|--|-------------|
| 1. Procéder à l'achat d'un 3ème exerciseur | 5 746,45\$ |
| 2. Aménager 2 terrains de pickleball | 9 669,40\$ |
| 3. Aménager 2 terrains de palet américain | 6 900,34\$ |
| 4. Construire 3 dalles de béton (10'x10' + 2X6'x52') | 10 351,19\$ |

Considérant que la Ville doit également procéder à la construction de 2 autres dalles de béton soit, pour la relocalisation de la pergola à la presqu'île Jean-Dunnigan et pour l'aménagement d'un abri aux terrains de tennis;

Considérant qu'il serait plus profitable de procéder à la construction de l'ensemble des dalles de béton requises dans un seul temps afin de pouvoir bénéficier d'un meilleur prix;

Proposé par la conseillère Mona Beaulac
Appuyé par la conseillère Chantal Fontaine

Que ce conseil autorise le directeur général à procéder à l'achat des divers équipements prévus et à octroyer un mandat unique pour la construction des dalles de béton avec une enveloppe budgétaire de 15 000\$, tous les prix étant taxes en sus.

« Je, directeur général de la ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense ».

ADOPTÉE

18-04-180

Octroi du contrat d'entretien des espaces verts pour 2018

Considérant que la Ville de Bedford a procédé à un appel d'offres sur invitation et que les deux (2) entrepreneurs invité ont déposé une offre de services conformes;

Considérant que le plus bas soumissionnaire, M. Stephen Caron, a présenté une offre de services au montant de 14 000\$ pour l'entretien des espaces verts pour la saison 2018 ;

Proposé par le conseiller Daniel Audette
Appuyé par la conseillère Chantal Fontaine

Que ce conseil octroie le contrat pour l'entretien des espaces verts à Monsieur Stephen Caron pour un montant de 14 000\$, taxes incluses.

« Je, directeur général de la ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense ».

ADOPTÉE

18-04-181

Paiement des comptes mensuels

Proposé par le conseiller Normand Déragon
Appuyé par la conseillère Mona Beaulac

Que ce conseil autorise le paiement des comptes mensuels totalisant la somme de 170 872,72\$ mentionnés sur la liste présentée aux membres du conseil de la Ville de Bedford, le 3 avril 2018;

« Je, directeur général de la Ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense ».

ADOPTÉE

18-04-182

Demande de gratuité – Cyclo-Défi Enbridge Contre le Cancer

Proposé par la conseillère Mona Beaulac
Appuyé par le conseiller Daniel Audette

Que ce conseil autorise le Cyclo-Défi Enbridge Contre le Cancer à utiliser la salle Arlene-Murray du Centre Communautaire Georges-Perron le samedi 19 mai 2018, et ce gratuitement afin de tenir un souper de spaghetti dans le but d'amasser des fonds qui seront remis à l'Hôpital Général Juif de Montréal, Centre de recherche sur les cancers.

ADOPTÉE

18-04-183

Inscription aux Tournois de golf 2018

Proposé par le conseiller Normand Déragon
Appuyé par le conseiller Daniel Audette

Que ce conseil autorise l'inscription de la ville au tournoi de golf des villes qui participeront au tournoi de golf de la Ville de Bedford;

Que le nombre de représentant de la Ville de Bedford soit équivalent au nombre d'inscription des villes respectives audit tournoi de golf de la ville de Bedford.

« Je, directeur général de la Ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense ».

18-04-184

Recours pour une dérogation au RPEP – Projet de résolution pour les municipalités dites « Requérantes »

Objet : Adoption d'une résolution aux fins de se porter requérante dans le cadre d'une procédure judiciaire contre le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques en raison de l'absence de réponse ou d'une réponse inadéquate à la demande de la municipalité d'obtenir une dérogation au *Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection* afin de faire appliquer le *Règlement déterminant le rayon de protection entre les sources d'eau potable et les opérations visant l'exploration et l'exploitation d'hydrocarbures dans le territoire de la municipalité*

CONSIDÉRANT la démarche effectuée par plusieurs municipalités québécoises depuis plusieurs années pour mieux protéger les sources d'eau potable menacées par les projets de recherche, de production, de stockage et de transport des hydrocarbures dans les territoires municipaux;

CONSIDÉRANT l'adoption du *Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection* (ci-après « *RPEP* ») par le gouvernement du Québec, lequel règlement est entré en vigueur au mois d'août 2014;

CONSIDÉRANT que, en application du premier alinéa de l'article 118.3.3 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (RLRQ, c. Q-2; ci-après « *L.Q.E.* »), l'entrée en vigueur du *RPEP* fait en sorte que ce règlement provincial prévaut sur tout règlement municipal portant sur le même objet;

CONSIDÉRANT que, après examen du *RPEP* et une analyse scientifique rigoureuse, plusieurs municipalités, dont la Ville de Bedford, se sont montrées convaincues que les dispositions et normes de dudit règlement n'assurent pas une protection adéquate et suffisante des sources d'eau potable sur leur territoire, particulièrement là où les citoyens et citoyennes sont alimentés par des puits artésiens ou de surface individuelle;

CONSIDÉRANT que le premier alinéa de l'article 118.3.3 *L.Q.E.* permet au ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (ci-après le « ministre de l'Environnement ») d'approuver un règlement local portant sur le même objet que le *RPEP*, auquel cas le règlement local prévaut alors sur le *RPEP* dans la mesure que détermine le ministre;

CONSIDÉRANT que la Ville de Bedford a adopté le *Règlement n° 725-17*, portant le titre de *Règlement déterminant le rayon de protection entre les sources d'eau potable et les opérations visant l'exploration et l'exploitation d'hydrocarbures dans le territoire de la municipalité*, en date du 5 septembre 2017;

CONSIDÉRANT qu'une copie dudit règlement a été transmise au ministre de l'Environnement afin de faire approuver ledit règlement pour valoir en lieu et place du *RPEP* sur le territoire de la municipalité;

CONSIDÉRANT que, dans une démarche similaire, 318 municipalités (ci-après « les municipalités réclamantes ») ont demandé au ministre de l'Environnement d'approuver leur propre règlement local, dérogeant ainsi au *RPEP*, de façon à pouvoir accroître les distances séparatrices entre les éventuelles installations des sociétés gazières et pétrolières et les sources d'eau potable (ci-après la « demande de dérogation »);

CONSIDÉRANT qu'au soutien de leur demande de dérogation, les municipalités réclamantes ont collectivement soumis au ministre, pour son analyse, une preuve scientifique détaillée, rigoureuse et prépondérante démontrant l'inadéquation des normes prévues au *RPEP*, lesquelles normes ne permettent pas d'assurer la protection efficiente des sources d'eau potable sur leur territoire respectif;

CONSIDÉRANT qu'en soutien de leur demande de dérogation, les municipalités réclamantes ont aussi invoqué le rapport du Bureau d'audiences publiques sur

18-04-184 (suite)

l'environnement (BAPE) concernant l'exploitation des hydrocarbures de schiste, lequel rapport recommandait également au gouvernement de revoir les distances séparatrices prévues au *RPEP*;

CONSIDÉRANT que pour toute réaction suite à cette demande de dérogation, le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) a exigé des municipalités réclamantes, incluant la Ville de Bedford, qu'elles fournissent au soutien de cette demande une preuve des conditions locales justifiant l'adoption d'un règlement particulier;

CONSIDÉRANT que les municipalités réclamantes, incluant la Ville de Bedford, sont d'avis qu'une telle démonstration des conditions locales est tout à fait superfétatoire vu les conclusions de la preuve scientifique complète qui a déjà été déposée au soutien de leur demande de dérogation, et vu qu'il ne s'agit pas de libéraliser les normes prévues au *RPEP*, mais de les renforcer par l'application de normes plus sévères, tel que cela appert du *Règlement n° 725-17* de notre municipalité qui a été transmis au ministre de l'Environnement;

CONSIDÉRANT que le maintien des distances séparatrices actuelles dans le projet de règlement modifiant le *RPEP* déposé par le gouvernement le 14 février 2018 semble indiquer que le MDDELCC n'a pas pris en considération ladite preuve scientifique qui a été déposée au soutien de la demande de dérogation;

CONSIDÉRANT le principe de « précaution » enchâssé dans la *Loi sur le développement durable* (RLRQ, c. D-8.1.1) et selon lequel « lorsqu'il y a un risque de dommage grave ou irréversible, l'absence de certitude scientifique complète ne doit pas servir de prétexte pour remettre à plus tard l'adoption de mesures effectives visant à prévenir une dégradation de l'environnement »;

CONSIDÉRANT aussi le principe de « subsidiarité », également enchâssé dans la *Loi sur le développement durable*, selon lequel « les pouvoirs et les responsabilités doivent être délégués au niveau approprié d'autorité » et qu'il est pertinent de rapprocher le plus possible les lieux de décision des citoyens et des communautés concernés ;

CONSIDÉRANT que, par l'adoption de la *Loi visant principalement à reconnaître que les municipalités sont des gouvernements de proximité et à augmenter à ce titre leur autonomie et leurs pouvoirs*, sanctionnée le 16 juin 2017, le législateur québécois a reconnu que :

- Les municipalités sont, dans l'exercice de leurs compétences, des gouvernements de proximité faisant partie intégrante de l'État québécois;
- Les élus municipaux possèdent la légitimité nécessaire, au sens de la démocratie représentative, pour gouverner selon leurs attributions; et que
- Les municipalités exercent des fonctions essentielles et offrent à leur population des services qui contribuent à maintenir un milieu de vie de qualité, sécuritaire et sain, notamment dans un contexte de développement durable;

CONSIDÉRANT qu'à ce jour, nous n'avons reçu aucune réponse formelle ou réponse adéquate de la part de la ministre de l'Environnement, outre cette demande de preuve de la situation locale;

CONSIDÉRANT que cette demande outrepassse le cadre de la *L.Q.E.* et ne peut constituer une exigence légitime et raisonnable de la part de la ministre de l'Environnement;

CONSIDÉRANT que l'exigence de la ministre de l'Environnement de présenter une preuve de la situation locale place la Ville de Bedford, de même que toutes les municipalités réclamantes, dans une situation de difficulté réelle et urgente;

CONSIDÉRANT que devant le silence de la ministre de l'Environnement, la Ville de Bedford se trouve placée dans une impasse et qu'il en va de même pour toutes les municipalités réclamantes;

18-04-184 (suite)

CONSIDÉRANT que la Ville de Bedford estime être en droit d'avoir une réponse adéquate à sa demande de dérogation et qu'il en va de même pour toutes les municipalités réclamantes;

CONSIDÉRANT que dans ces circonstances, la Ville de Bedford doit considérer l'opportunité de porter devant les tribunaux le différend qui l'oppose à la ministre de l'Environnement et qu'il en va de même pour toutes les municipalités réclamantes;

CONSIDÉRANT que le Fonds intermunicipal de défense de l'eau (FIDE) peut financer, au moins en partie, ce recours aux tribunaux et que tout besoin supplémentaire, le cas échéant, pourrait être financé par une contribution modeste des municipalités requérantes et des municipalités mandantes;

CONSIDÉRANT que l'article 91 du *Code de procédure civile* prévoit que plusieurs personnes ayant un intérêt commun dans un litige peuvent mandater l'une d'elles pour agir en justice pour leur compte;

CONSIDÉRANT que la Ville de Bedford accepte de représenter toute municipalité qui lui fera parvenir, par le biais du Comité de pilotage des municipalités qui réclament une dérogation au *RPEP*, une résolution adoptée en bonne et due forme la mandatant pour agir en son nom en la présente affaire ;

et, finalement,

CONSIDÉRANT que dans ces circonstances, il y a lieu de mandater le cabinet d'avocats Dufresne Hébert Comeau afin d'étudier les recours juridiques ou autres qui s'offrent à la Ville de Bedford, de même qu'aux autres municipalités requérantes, afin de faire valoir leurs droits et protéger leurs intérêts quant à la demande de dérogation déposée devant la ministre de l'Environnement, de même que pour leur faire toute recommandation utile, ainsi qu'au Comité de pilotage et, le cas échéant, d'entreprendre toute procédure judiciaire ou autre permettant à la Ville de Bedford, de même qu'aux autres municipalités requérantes, d'obtenir une réponse adéquate à leur demande de dérogation au *RPEP*;

En conséquence de ce qui précède,

Proposé par le conseiller Daniel Audette
Appuyé par le conseiller Normand Déragon

et résolu

- DE réaffirmer la volonté de la Ville de Bedford de mieux protéger les sources d'eau potable sur son territoire en augmentant les distances séparatrices prévues dans le *RPEP*;
- DE se porter requérante pour agir en justice en raison de la situation d'impasse dans laquelle la municipalité se trouve vu l'absence de réponse adéquate de la ministre de l'Environnement à sa demande de dérogation;
- D' accepter le mandat de représenter toute municipalité qui lui fera parvenir, par le biais du Comité de pilotage, une résolution adoptée en bonne et due forme la mandatant pour agir en son nom en la présente affaire;
- DE mandater le cabinet d'avocats Dufresne Hébert Comeau afin d'étudier les recours juridiques ou autres qui s'offrent aux municipalités requérantes afin de faire valoir leurs droits et protéger leurs intérêts quant à la demande de dérogation qui a été déposée devant la ministre de l'Environnement, de même que pour leur faire toute recommandation utile, ainsi qu'au Comité de pilotage et, le cas échéant, afin d'entreprendre toute procédure judiciaire ou autre leur permettant d'obtenir une réponse adéquate à leur demande de dérogation ainsi qu'à celles des municipalités mandantes;
- DE demander à la direction générale de faire parvenir une copie certifiée conforme de la présente résolution au Comité de pilotage de la démarche commune des municipalités en faveur d'une dérogation au *RPEP* pour confirmer l'engagement de la Ville de Bedford comme « requérante » en la présente affaire;

D' autoriser une contribution financière d'un montant maximum de 250 \$, en cas de nécessité financière liée à ce recours.

ADOPTÉE

18-04-185

Mandat d'arpentage – Centre de formation des pompiers

Considérant qu'une clôture doit être aménagée sur le pourtour d'un futur site de formation des pompiers.

Considérant que pour ce faire, un mandat doit être donné à un arpenteur afin de bien positionner ladite clôture.

Proposé par la conseillère Mona Beaulac
Appuyé par le conseiller Daniel Audette

Que ce conseil mandate la direction générale afin d'octroyer le mandat et en assurer le suivi de ce dans les limites financières prévues au règlement de délégation.

« Je, directeur général de la Ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense ».

ADOPTÉE

18-04-186

Une seconde période de question a été tenue tel que requis par la loi.

Aucun citoyen dans la salle ne s'adresse au conseil municipal pour une question.

18-04-187

Levée de la séance

Proposé par la conseillère Mona Beaulac
Appuyé par le conseiller Daniel Audette

Que la séance soit levée à 8h15.

ADOPTÉE

Yves Lévesque, Maire

Guy Coulombe, Directeur général